

Paris, le 22 juin 2021

LE CARACTÈRE UNIVERSITAIRE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT·ES DOIT ÊTRE DÉFENDU ET GARANTI

Le congrès du SNESUP-FSU, qui s'est tenu du 15 au 17 juin 2021 à l'université Rennes 2, a été l'occasion de faire, une nouvelle fois, le bilan de la destruction de la formation des enseignant·es et CPE, sous les coups des ministères Blanquer et Vidal, malgré les alertes répétées des organisations syndicales depuis trois ans.

Les attaques mortifères se succèdent et se multiplient : outre la minorité structurelle des personnels dans les instances mise en place en 2013, c'est la modification des statuts des INSPÉ, le choix des directions par des comités *ad hoc*, les restrictions de volumes horaires des maquettes, la suppression de fait des prérogatives des équipes universitaires dans la définition des formations et de leurs contenus, l'imposition de quotas de personnels recrutés hors commissions universitaires, la contractualisation des étudiant·es, etc. L'effacement des statuts et pratiques universitaires se conjugue à l'isolement des personnels, qui voient leurs services définis sans concertation et se trouvent dépossédé·es de leur expertise, ce que la crise sanitaire a parachevé avec l'atomisation des collectifs de travail. Les décisions sont trop souvent prises dans une hiérarchie de fait, en petits comités, et sont imposées par des pressions ou par la répression en cas de refus. Chacun·e fait l'expérience d'être ignoré·e dans ses compétences et de subir l'accumulation des contraintes : les échanges au sein des sections locales et au niveau national montrent clairement qu'il s'agit d'un fonctionnement généralisé.

Le SNESUP-FSU alerte solennellement les autorités de tutelle sur l'isolement des personnels et la souffrance au travail qui résulte de cette maltraitance institutionnelle. Cela n'est plus tolérable ! Les collectifs de travail doivent être de nouveau réunis et retrouver leur statut universitaire, c'est-à-dire des conditions d'exercice dignes et respectueuses des statuts et des libertés académiques.

La « soutenabilité financière » et l'économie de moyens ne sauraient être les indicateurs des besoins de la formation des enseignant·es et CPE. La soutenabilité doit d'abord être celle de l'efficacité professionnelle, de la qualité de l'offre de formation et des moyens qui lui sont nécessaires, de la sécurité juridique et statutaire des personnels et usager·es, de la santé au travail prenant en compte les risques psychosociaux. Mesures prises par circulaires, annonces fragmentées par voie de presse, mise en application sans loi d'ensemble cohérente : le SNESUP-FSU dénonce une dégradation sans précédent de la formation en raison de réformes qui n'avouent pas leur nom et réduisent les INSPÉ, censées être des composantes universitaires, à devoir exécuter les injonctions du MEN.

L'objectif d'une formation des enseignant·es de haut niveau, au sein de l'université, exige que le MESRI garantisse aux INSPÉ le statut de véritables composantes universitaires, par une modification du mode de désignation des directions et une place accrue de la représentation des personnels. Cela exige que la parole des acteurs et actrices de la formation soit réellement écoutée, cela exige que s'engage une réelle concertation avec les acteurs et actrices de la formation. Cela exige, enfin, que le MESRI réaffirme solennellement la dimension universitaire de la formation pour que cesse l'assujettissement de la FDE aux injonctions et politiques du MEN au détriment d'une formation à la hauteur des enjeux de notre société. ■

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)